

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 20 Mars.

Le journal la *Lanterne* qualifie le cabinet de *ministère cadavre*, et la *Marseillaise* se moque agréablement de l'ordre du jour motivé dans lequel elle ne voit qu'une opérète dont M. Rameau est le librettiste. Une autre feuille parisienne, la *France*, s'escrime de son côté contre le cabinet, en déclarant qu'il faut des ministres nouveaux, et que M. Gambetta doit prendre la présidence du conseil. Les organes bonapartistes font chorus, bien entendu, avec ces politiciens à outrance.

Nous trouvons la *République française* bien mieux inspirée, quand elle demande aux ministres et aux Chambres de s'occuper d'affaires. Qu'il y ait ou plus tôt ou plus tard, un petit changement dans un ou deux départements ministériels, cela ne tirerait pas à conséquence. Mais marcher de modification en modification et avoir ainsi le mouvement perpétuel des portefeuilles, cela serait dangereux et maladroit.

On lit dans la *République française* :

Quand on a engagé le gouvernement et les Chambres à aborder sérieusement les affaires, quelques personnes ont paru croire qu'il ne s'agissait que de deux ou trois questions spéciales et particulièrement importantes, comme la question des tarifs de douane, par exemple, et celle des chemins de fer. C'est une grave erreur, et il s'en faut bien que l'on puisse ainsi restreindre le programme d'un cabinet d'affaires, au sens vrai du mot. Tout projet de réforme sagement conçu et répondant à un besoin réel sera essentiellement une loi d'affaires, qu'il s'agisse de la magistrature, de la marine ou du corps enseignant, ou simplement d'une modification heureuse dans la législation. On conçoit donc que les ministres actuels, arrivant au pouvoir après une longue période absorbée par les luttes politiques, ont devant eux, sur le terrain même des affaires, une carrière presque infinie ouverte à leur activité.

La réorganisation du conseil d'Etat, déjà promise par M. Dufaure, ne peut tarder à être soumise aux Chambres sous la forme d'un projet de loi, et si l'on ne veut pas porter atteinte au principe de l'immovibilité des magistrats, au moins sera-t-il nécessaire de réformer par une loi, l'étendue et le nombre des circonscriptions judiciaires, puisque certains tribunaux n'ont à peu près rien à faire quand d'autres sont beaucoup trop chargés. Dans le même ordre d'idées, il y aura lieu sans doute d'étendre la compétence des juges de paix, dont la juridiction reprendra tout son prestige quand on saura que ces magistrats ne sont plus les agents d'un pouvoir inquisiteur et tracassier.

Une loi municipale définitive est depuis longtemps attendue par les populations, et M. le ministre de l'intérieur se ferait grand honneur en attachant son nom à cette œuvre importante que tous les cabinets ont promise depuis dix ans et qu'aucun n'a pu mener à bien.

Il n'est pas besoin de dire que les lois qui doivent compléter notre réorganisation militaire, la loi sur l'état-major notamment, sont de celles qui doivent passer en première ligne. Le ministre de la marine, l'honorable amiral Jauréguiberry, ne sera point embarrassé pour apporter également aux Chambres des projets dont sa vieille expérience lui aura démontré la nécessité. Nous n'avons pas à nous engager ici sur ce terrain trop spécial, mais, au moment où l'Algérie échappe au régime militaire, si fatal à toutes les tentatives de colonisation, on peut demander au ministre de la marine si nos autres colonies — trop peu nombreuses malheureusement — resteront toujours sous le régime plus ou moins exceptionnel auquel elles sont aujourd'hui soumises. Il n'est pas jusqu'à M. Waddington lui-même qui ne puisse innover dans le département, un peu

réfractaire aux réformes, qu'il a l'honneur de diriger. A cette heure où le commerce et l'industrie cherchent sans cesse de nouveaux débouchés, où les nations européennes s'efforcent de prendre pied partout et de se répandre au dehors, quoi de plus important, pour un pays comme la France, qu'un personnel consulaire nombreux, actif et éclairé? Mieux que personne, M. Waddington doit savoir de quelle utilité l'action des consuls anglais et les informations exactes qu'ils ne cessent de fournir à leur gouvernement ont été pour l'extension de la puissance britannique. Souvent on reproche à la France de se replier sur elle-même, de se laisser oublier dans toutes les contrées un peu lointaines. L'insuffisance notoire du personnel consulaire n'est-elle pas une des causes qui empêchent nos nationaux de lutter partout avec les avantages auxquels ils pourraient prétendre?

Ces quelques questions que nous venons d'indiquer rapidement, fourniraient sans peine aux ministres et au Parlement le travail d'une session. Il en est beaucoup d'autres, et non moins importantes. Si donc on veut véritablement entrer dans la période des affaires, la besogne ne manquera pas de longtemps. C'est aux ministres à se mettre à l'œuvre, assurés qu'ils sont du concours des Chambres et de la reconnaissance de l'opinion publique.

Le remarquable article qu'on vient de lire, est dû évidemment à l'inspiration de M. Gambetta.

Les agitateurs et tous les petits vaniteux qui cherchent à pêcher en eau trouble, se plaisent aux conflits personnels, et s'efforcent à pousser M. Gambetta à accepter la présidence du conseil, dans un ministère entièrement renouvelé. L'heure de cette transformation n'est point venue, si même elle doit venir.

Les deux grandes situations de l'Etat sont occupées par MM. Grévy et Gambetta. Ce dernier domine en quelque sorte la Chambre des députés comme président. En devenant le chef d'une combinaison ministérielle, il dépendrait au contraire de la Chambre. M. Gambetta ne se laissera donc pas entraîner à descendre du fauteuil parlementaire, quelques fleuries que soient les roses effeuillées par M. Emile de Girardin, sur le chemin du ministère de l'intérieur. En général, les conseils de M. Emile de Girardin, n'ont porté bonheur à personne.

M. Emile de Girardin, avec une persistance dont il importerait de connaître les vrais motifs, ne cesse de dire que M. Gambetta devrait prendre la présidence du Conseil des ministres dans un Cabinet nouveau. Il termine ainsi l'un de ses derniers articles : « Les amis aveugles qui donnent complaisamment raison à M. Gambetta de préférer la présidence de la Chambre des députés à la présidence du Conseil des ministres, peuvent continuer de me donner tort, ils n'empêcheront pas que je n'aie pour moi la logique de la situation et l'imminence de l'avenir. »

M. Emile de Girardin a eu antefois la singulière fantaisie de mettre en tête de la *Presse* ces mots : *Une idée par jour*. A ce titre, il peut passer pour un utopiste; mais il ne sera jamais considéré comme un homme pratique. *Une idée par jour!* Il serait très flatteur pour M. Emile de Girardin qu'il eût trouvé et réalisé une idée économique et sociale pendant toute sa vie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Gambetta.

Séance du 17 mars.

La Chambre des députés examine une proposition de M. Paul Bert, déclarant l'installation dans chaque département, d'une école normale d'instituteurs et d'une école normale d'institutrices. Une vive discussion s'est produite entre M. Paul Bert, défenseur de l'enseignement laïque, et M. Keller, qui a soutenu la supériorité de l'enseignement congréganiste.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, a annoncé que, de même que M. Bardoux l'avait projeté, il avait l'intention de déposer prochainement un projet de loi supprimant la lettre d'obédience, « ce privilège abusif, fatal aux études, contraire à l'égalité et au bon droit. »

Par cette suppression, a ajouté M. le ministre, « nous réservons un emploi très prochain » aux 2,000 institutrices laïques qui sont actuellement sans emploi.

La discussion générale a été close, et un amendement présenté par M. de St-Martin, a été discuté, rendant facultative la création des écoles normales primaires, que la proposition Paul Bert déclare obligatoire pour chaque département.

Séance du 18 mars.

L'amendement de St-Martin, est repoussé par 376 voix contre 150.

Tous les articles ont été votés, sauf un seul, qui a été renvoyé à la commission.

SÉNAT

Séance du 18 mars.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Martel. Le Sénat vote un crédit de 443,549 fr. pour le traitement des médaillés militaires.

REVUE DES JOURNAUX

National.

On a annoncé que le général Berthaut avait envoyé au ministre de la guerre sa démission de commandant du 1^{er} corps d'armée.

L'ordre du jour de la Chambre, atteint et frappe tous les ministres sans distinction du 17 mai et du 23 novembre. On comprend que, sous le coup de cette condamnation morale, le général Berthaut résigne lui-même, spontanément, de hautes fonctions qui, pour être sérieusement remplies, exigent avant tout une autorité intacte.

Toutefois, il serait injuste d'oublier que le général Berthaut n'a point été à proprement parler un ministre du 17 Mai; il occupait déjà auparavant, avec M. Jules Simon, le département de la guerre.

Dans quelle mesure la politique du 16 Mai cadrerait-elle avec ses opinions personnelles? Quelle est sa part de solidarité réelle avec les autres membres du cabinet de Broglie? Ceci est une question difficile à tirer au clair; l'enquête ne jette qu'un jour bien incertain sur cette période d'intrigues. Mais ce qui nous revient en mémoire, c'est la violente campagne dirigée, dans le *Figaro*, contre le ministre de la guerre, par un intime du général

Ducrot, par M. de Saint-Genest. Et que reprochaient précisément au ministre ces deux personnages? De se perdre dans les détails, de ne pas envisager les choses de haut, de n'être qu'un homme de cabinet, de manquer de poigne.

Il résulte donc que le général Berthaut n'était point le ministre selon le cœur du général Ducrot.

Le contraste entre les tristesses premières et les effusions subséquentes du général Ducrot indique quel est celui des deux ministres, du général Berthaut ou du général de Rochebouët, sur lequel l'ordre du jour de la Chambre pèse le plus justement et le plus lourdement.

Ce sont là, à coup sûr, des discussions fort pénibles.

Soleil.

Quelle mouche a donc piqué M. Ronjat, sénateur, et quels intérêts a-t-il voulu défendre, en s'élevant, avec moins d'à-propos que d'aigreur, contre ces malheureux fonctionnaires, et en frappant, à tour de bras, sur une situation presque constamment précaire, et qui lui paraît sans doute digne d'envie? Le gouvernement, après un travail long et attentif, a fini par élaborer un projet de loi qui est bien l'une des choses les plus équitables qui se puissent voir, et il résultera de son adoption certaine qu'un fonctionnaire remercié pour une cause ou pour une autre, rentrera en possession des sommes annuelles abandonnées par lui, pour s'assurer une maigre pension de retraite sur ses vieux jours, c'est-à-dire retrouvera son bien, rien que son bien. Et voilà ce qui paraît anormal à M. Ronjat. Ce qu'a fait l'Etat jusqu'alors était sans doute beaucoup plus moral, lui qui, sans sourciller, conservait, dans ses coffres, les cinq pour cent du malheureux fonctionnaire, lorsque celui-ci prenait congé ou, le plus souvent, était congédié pour une cause ou pour une autre.

Il y en a quelques-uns comme cela, que le recouvrement de leur retenue aurait tirés de misère et qu'une décision administrative discrétionnaire jeta jadis sur le pavé, sans tenir compte des services rendus, mais en comptant les cinq pour cent qui restaient en caisse et que rien n'en pouvait faire sortir. Ce n'était pas très-moral, mais il y avait bénéfice et partant bonne opération, aux yeux de ceux qui ne voient que l'intérêt du Trésor, et M. Ronjat paraît être du nombre. Leur en a-t-il dit de toute sorte, dans la séance de vendredi, à ces pauvres gens qui, pour la plupart ne savent pas comment vivre, dès qu'ils ont de la famille, et qui courent droit à la dette, et partant à la déconsidération, aux difficultés quotidiennes, aux luttes de tout instant pour le morceau de pain nécessaire, véritables martyrs de la société qui gagnent, en suant à la peine, juste ce qu'ils gagnaient il y a trente ans et ne se plaignent pas, quelquefois pour ne point s'exposer à des désagréments administratifs, la plupart du temps par dignité pure.

M. Ronjat, pour défendre une thèse qui lui est chère, ne recule pas, il faut lui rendre cette justice, devant les arguments les plus bizarres, et c'est presque avec l'éloquence de Joseph Prud'homme qu'il s'écrie : « Pourquoi donc payez-vous les fonctionnaires, et quels services vous rendent-ils? Où sont les titres à votre reconnaissance des ingénieurs, des magistrats, des professeurs, etc., que vous couvrez l'or et qui n'en ont jamais assez? Est-ce que le laboureur ne vous rend pas aussi des services éminents, et l'ouvrier, et l'entrepreneur, et bien d'autres dont vous ne vous préoccupez pas, etc., etc. » M. Ronjat aurait pu parler longtemps comme cela. Il aurait pu même ajouter que, en tant que sénateur, lui et 299 de ses collègues coûtent à l'Etat 25 francs par jour, ce qui annuellement, fait quelque brèche dans le budget. Mais on ne pense pas à tout, et M. Ronjat a oublié cela. C'est excusable, aveuglé qu'il est par sa haine contre le fonctionnaire.

M. Fauré, rapporteur de la proposition de M. Naquet sur le rétablissement du divorce, a soumis à la Chambre un remarquable rapport, dont nous citons les conclusions :

Que l'honorable M. Naquet annonce qu'il se propose de faire dans une vaste enceinte une conférence sur le divorce, personne ne sera surpris que la foule à flots serrés réponde à son appel. Mais que notre collègue nous permette de lui dire, les succès qu'il recueille dans ces grandes assemblées sont moins un acquiescement à ses principes, à ses doctrines, que des applaudissements légitimement dus à son incontestable talent.

Le public le grand public, celui qui constitue la masse des électeurs que nous représentons ne demande aucunement cette modification de nos lois.

Du reste, messieurs, n'hésitez pas à le dire, la Chambre a d'autres sujets à étudier, d'autres lois à discuter, et le pays tout entier les réclame avec instance : les lois de finances, celles qui concernent les moyens de transport par chemin de fer ou par eau, celles qui touchent à l'organisation et aux matières de l'enseignement, celle qui doit fixer d'une manière libérale l'administration municipale.

D'autres lois, également intéressantes nous invitent au travail, et nous pourrions dire qu'elles sont attendues avec impatience.

Notre honorable président nous faisait observer dernièrement que nous avions 76 commissions en exercice ; il est probable que ce nombre est encore aujourd'hui dépassé. Eh bien ! quand sera épuisé, permettez moi cette expression, le stock de projets que nous avons à étudier, nous aurons le loisir de nous occuper de l'intéressante question du divorce.

Dès à présent, songeons aux lois d'affaires. La France le désire, la France doit être obéie. C'est pour ces divers motifs que, sans se prononcer sur le fond de la question, notre 6^e commission d'initiative parlementaire a l'honneur de vous proposer de ne pas prendre en considération la proposition de loi de M. Naquet tendant au rétablissement du divorce.

Le *National* dément dans les termes suivants les bruits de modifications ministérielles :

MM. Waddington et Léon Say, en présence de l'hostilité d'une partie de la Chambre, se retireraient, dit-on, et céderaient leurs portefeuilles, le premier à M. Fournier, à cette heure ambassadeur à Constantinople, le second à M. Cochery, ministre des postes et des télégraphes.

Nous ne croyons pas que ce remaniement, s'il doit avoir lieu, doive se produire de sitôt.

D'abord, rien, à l'heure actuelle, ne justifierait de telles modifications. M. Waddington et M. Léon Say sont parfaitement d'accord avec tous leurs collègues du cabinet, ils n'ont subi aucun échec devant le Parlement, et il ne paraît pas que d'ici au mois d'avril, époque à laquelle commenceront les vacances parlementaires de Pâques, aucune question irritante de nature à ébranler leur situation doive ou puisse surgir.

Ces bruits qui circulent n'ont donc d'autre fondement que l'hostilité sourde d'un certain nombre de membres de la Chambre des députés, qui répètent partout qu'à une situation nouvelle il faut des hommes nouveaux.

Nous croyons pouvoir affirmer, d'ailleurs, que M. Fournier n'est nullement disposé à quitter son poste d'ambassadeur à Constantinople, et qu'il repousserait énergiquement toute ouverture relative au portefeuille des affaires étrangères.

INFORMATIONS

Le ministre des finances publie l'avis suivant : « Le ministre des finances a fait rembourser à la banque de France, les 64.700 000 f. qui restaient encore dus, en capital, sur les avances faites au trésor public par la Banque, en 1870 et 1871.

Cette grande opération se trouve donc aujourd'hui, définitivement liquidée.

M. Ferdinand Duval ancien préfet de la Seine est allé au palais de justice pour déposer sa demande de réinscription au tableau de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel.

M. Paul Dupont, sénateur de la Dordogne, est très dangereusement malade.

L'empereur d'Autriche est arrivé à Szegedin, et a été reçu avec le plus vif enthousiasme par les habitants. Il a visité en bateau les ruines de la ville.

On a déjà transporté 23,000 personnes hors de la région inondée.

Les vivres ne manquent pas.

On continue avec énergie les travaux entrepris en vue du sauvetage des habitants de Szegedin.

La Theiss a baissé. Les eaux des affluents de cette rivière ont aussi baissé. Les digues de Czograd ont été réparées.

En faisant travailler sans relâche 1,500 ouvriers, on pourra probablement empêcher la destruction des digues de Szentes.

Un incendie considérable a éclaté à Vernet (Allier). 122 maisons, granges, ou bâtiments ont été entièrement détruits.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes. Les pertes matérielles sont immenses, les causes du sinistre sont inconnues.

Les hospices de Casset et de Vichy prennent des mesures pour secourir les victimes sans asile.

CHRONIQUE LOCALE

LE CHEMIN DE FER DE FIGEAC.

Chambre des députés, du 17 mars.

Présidence de M. Gambetta.

M. le président. L'ordre du jour appelle la 1^{re} délibération sur le projet de loi portant déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Cahors à la ligne de Brives au Lot, près Capdenac.

La parole est à M. Bastid.

M. Raymond Bastid, rapporteur. Messieurs, le projet de lois qui vous est soumis ne donne lieu à aucune difficulté quant à la déclaration d'utilité publique ; il n'en soulève pas davantage quant à la direction générale. C'est vous dire que votre commission a accepté le projet présenté par le Gouvernement.

Il est cependant une question particulière, une

question locale qui offre un très-grand intérêt et sur laquelle la commission, qui va être saisie d'un amendement de deux de nos honorables collègues, M. Teillard et M. le comte Murat, désire avoir quelques explications de M. le ministre des travaux publics.

M. de Freycinet, ministre des travaux publics. Je vais m'expliquer.

M. le rapporteur. Voici en deux mots de quoi il s'agit.

La ligne de Cahors à la ligne de Brive au Lot, près Capdenac, n'est pas contestée, comme je le disais tout-à-l'heure ; seulement la loi de 1875, qui a classé cette ligne, avait laissé en suspens le point d'attache à la ligne de Brive au Lot. Est-ce sur Capdenac, est-ce sur Figeac qu'on se dirigera ? Il s'agit dans le projet actuel, de se prononcer entre ces deux points, Figeac et Capdenac.

Le tracé qui a reçu l'approbation du conseil des ponts et chaussées et de M. le ministre des travaux publics, rejoint la ligne de Capdenac à Figeac à environ trois kilomètres de Capdenac et quatre kilomètres de Figeac. Voilà quel est le point d'attache.

Au premier abord, il semble que cette combinaison permette d'aller indifféremment sur Capdenac ou sur Figeac, et que, par suite, satisfaction soit donnée à tout le monde ; mais, par suite de la configuration du terrain, ce point d'attache se trouve placé de façon à ce qu'on ne puisse pas revenir sur Figeac, même par rebroussement ; en sorte que pour aller sur Figeac, il faudra d'abord prendre la direction de Capdenac, puis faire trois kilomètres en arrière pour revenir sur ses pas dans la direction de Figeac. Je n'ai pas à entrer ici dans le détail des intérêts qui se groupent sur ces deux points, Capdenac et Figeac ; il me suffit de dire que le chemin de fer projeté trouvera à son point d'attache au chemin de Brive au Lot, du côté de Capdenac, les lignes de Rodez et de Villefranche ; du côté de Figeac, les lignes d'Aurillac, Clermont-Ferrand, Assier, Gramat, St-Denis et Brive.

De là, s'il n'y a de raccordement que sur Capdenac, une gêne manifeste pour ce qui est à destination de provenance de Figeac et des lignes soit d'Aurillac, soit de Brive. Il nous a semblé qu'on pouvait éviter cette gêne. Nous avons trouvé au dossier les rapports des ingénieurs et du préfet du Lot, indiquant la possibilité, moyennant une somme de 500,000 francs, d'établir une voie de raccordement dans la direction de Figeac, ce qui, à nos yeux, sauvegarderait tous les intérêts. Arrivé au point de bifurcation, on irait, à son choix, sur Rodez ou sur Figeac, Aurillac, Gramat et Brive.

Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter au nom de la commission, j'ai appelé l'attention sur cette possibilité, et je demande la permission d'en recommander l'étude à M. le ministre des travaux publics. Si cette étude est faite, si notre demandeur reçoit un accueil favorable du ministre des travaux publics, l'amendement de nos honorables collègues, auquel j'ai fait allusion en commençant, deviendra complètement sans objet. Ils proposent d'ajouter à l'article 1^{er} l'établissement d'une voie de raccordement dans la direction de Figeac.

Or, il s'agit, messieurs, d'une question d'exécution, et le mieux est de nous en rapporter avec confiance aux déclarations que M. le ministre des travaux publics voudra bien nous faire (Très-bien !).

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. de Freycinet, ministre des travaux publics. Je n'ai que deux mots à répondre à M. le rapporteur.

Il s'agit purement et simplement d'un raccordement à établir sur Figeac. Je ferai examiner la

question et je serais heureux que le résultat de cette étude me permette de donner satisfaction aux auteurs de l'amendement (Très-bien ! très-bien !).

M. le rapporteur. Les explications de M. le ministre des travaux publics donnent une complète satisfaction aux désirs de la commission.

Je pense que nos deux honorables collègues M. Teillard et M. le comte Murat, éprouvant les mêmes impressions, retireront leur amendement.

MM. Teillard et le comte Joachim Murat. Nous retirons notre amendement.

M. le rapporteur. Dans ces conditions, il n'y a plus aucune espèce de difficulté, et je crois être l'interprète de l'unanimité de la commission en demandant à la Chambre de déclarer l'urgence.

M. le président. Je mets aux voix la déclaration d'urgence.

(La Chambre, consultée, déclare l'urgence. — Puis, elle décide qu'elle passe à la discussion des articles.)

« Art. 1^{er}. — Est déclaré d'utilité publique, à titre d'intérêt général, l'établissement d'un chemin de fer de Cahors à la ligne de Brive au Lot, près Capdenac. »

(L'article 1^{er} est mis aux voix et adopté.)

« Art. 2. — Le ministre des travaux publics est autorisé à entreprendre des travaux de cette ligne.

« En aucun cas les dépenses à faire ne pourront excéder celles qui sont mises à la charge du Trésor par les lois des 11 juin 1842 et 19 juillet 1845.

« Viendra en déduction desdites dépenses le montant des subventions, soit en terrains, soit en argent, qui ont été ou qui seront offertes par les départements, les communes et les propriétaires intéressés. » — (Adopté.)

« Art. 3. — Il sera pourvu à la dépense de ces travaux au moyen des ressources extraordinaires inscrites au budget de chaque exercice. — (Adopté.)

« Art. 4. — Il est pris acte de l'offre faite par le conseil général du Lot, dans sa délibération du 26 août 1876, de payer une subvention à prendre proportionnellement à la longueur kilométrique de la portion de la ligne de Cahors à Capdenac, comprise dans le département, sur une somme de 300,000 francs votée par lui pour l'établissement de ce chemin de fer et celui de Montauban à Brive. » — (Adopté.)

« Art. 5. — Il sera statué par une loi spéciale sur les clauses qui seraient ultérieurement stipulées pour la concession ou l'exploitation, s'il y a lieu, de la ligne désignée à l'article premier. » — (Adopté.)

« Art. 6. — Un compte spécial de la dépense des travaux faisant l'objet de la présente loi et des ressources qui y auront été attribuées, sera annexé à la loi portant règlement de chaque exercice. » — (L'ensemble du projet est mis aux voix et adopté.)

Le *Figaro* raconte une conversation qui aurait eu lieu entre M. le maréchal de Mac-Mahon et M. le maréchal Canrobert, après l'échec de ce dernier dans le Lot.

M. le maréchal Canrobert aurait reproché à M. le maréchal de Mac-Mahon d'avoir provoqué et voulu cet échec. « J'ai été combattu, aurait-il dit, par vous, par votre gouvernement et par vos ministres. »

Evidemment, M. le maréchal Canrobert se trompe. C'est à lui-même, et à des conseillers funestes qu'il doit attribuer son exclusion du Sénat.

Malgré des avertissements réitérés, M. le maréchal Canrobert s'est présenté exclusivement sous le patronage bonapartiste. Quatre grands dîners, ou plutôt quatre banquets, ont eu lieu

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
20 Mars 1879. (38)

Correspondance Littéraire AD. FAYRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XIII

LE BLESSÉ.

— Oh ! dit Victorine, que tu as dû souffrir alors.

— Oui, répondit la juive d'une voix sourde : j'ai bien souffert et je souffre bien encore !

Olivier regardait les deux jeunes filles avec étonnement.

« Abou'l-Abbas vous a donc dit que j'étais vivante ? reprit Victorine.

— Oui, dit Olivier ; il s'est aventuré, déguisé en Druse, jusqu'à la tête de la colonne, et il vous a vue emmenée à la suite de Malhoun-Khatoun.

— Mais s'il vous a parlé, s'il était là près de vous, Abou'l-Abbas eût pu vous sauver !

Reproduction interdite.

— Il me l'a offert.
— Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?
— J'ai refusé.

— Vous avez refusé de fuir ?
— Oui, je ne pouvais me résoudre à vous abandonner toutes deux, sans secours, sans appui, à la fureur de ces misérables. Tout blessé que j'étais, que je suis encore, il me semble que je pouvais vous être utile, et j'eusse cru commettre une lâcheté en vous abandonnant. »

Victorine saisit les mains de M. Cast et les pressa tendrement.

« Oh ! dit-elle, vous êtes bon, vous avez un grand cœur, et Henri vous aimait de toute la force de son cœur.

— J'espère bien qu'il m'aime encore.

— Henri ! s'écria Victorine en pâissant ; mon Dieu ! que dites-vous donc ?

— Qu'Henri m'aime et m'aimera toujours. » Victorine comprimait sa poitrine avec ses deux mains réunies, comme si elle eût voulu contenir les battements de son cœur.

« Henri ! s'écria t-elle avec des sanglots dans la voix ; il réunit ses prières à celles de mon père et de ma mère, et tous trois du haut du ciel, implorèrent pour nous la miséricorde du Tout-Puissant.

— Henri est donc mort ? dit Olivier en frissonnant.

— Hélas ! murmura Victorine.

— Mort ! Depuis quand ! Comment le savez-vous ? Abou'l-Abbas l'a donc laissé tuer après l'avoir sauvé.

— Sauvé ! Abou'l-Abbas l'avait sauvé ? s'écria Victorine en chancelant.

— Sans doute !
— Mais je l'ai vu tomber durant cette nuit fatale, dans cette maison de Deir-el-Kamar. . .

— Mais Abou'l-Abbas l'a recueilli, emmené dans la montagne ; sauvé, vous dis-je !

— Sauvé ! lui, Henri !
— Abou'l-Abbas me l'a dit lui-même. »

Victorine s'élança vers Noémie et lui saisit les mains.

« Tu savais cela aussi ? dit-elle.

— Elle le savait, fit Olivier. Abou'l-Abbas a dû le lui apprendre comme il l'a appris à moi !

— Réponds, par pitié réponds ! dit Victorine à Noémie ; tu savais cela ?

— Oui murmura la juive.

— Et tu ne m'as rien dit ! et tu m'a laissé croire qu'il était mort ! Tu as vu mes larmes, mon désespoir, mes douleurs, et tu ne m'as rien dit !

— J'avais oublié ! Pardonne-moi ! J'étais folle ! »

Victorine laissa retomber les mains glacées de la juive. Olivier regarda Noémie avec un sentiment d'étonnement profond.

« Mais alors il est vivant, il est sauvé ! dit Victorine en revenant vers Olivier.

— Sans doute, si vous n'avez pas eu d'autres nouvelles.

— Aucune ! »

Victorine se laissa tomber à genoux en levant les bras vers le ciel.

« Mon Dieu ! dit-elle, protégez-le ! Qu'il échappe aux Druses ! qu'il revienne la France ! qu'il soit heureux ! »

Noémie, le front penché, l'œil abattu, les mains croisées sur la poitrine, semblait, elle aussi, prier le

Dieu d'Abraham.

Olivier se pencha vers Victorine.

« Il faut que je vous revvoie seule ! » dit-il vivement et à voix extrêmement basse.

Victorine ouvrit ses beaux yeux comme quelqu'un qui ne comprend pas.

Venez ! dit une voix brève.

Aichounâ ouvrait la porte de la chambre. Olivier tenait la main de Victorine ; il y appuya ses lèvres.

« N'ayez aucune confiance en Noémie ! » dit-il d'une voix rapide.

Victorine voulut parler, mais la setti lui saisissait le bras et l'entraînait rapidement. Noémie les précédait. Toutes trois descendirent l'escalier et retrouvèrent l'eunuque dans le pavillon de soie rose. Le noir ouvrit la porte du souterrain, et les femmes le suivirent dans les ténèbres épaisses. Quelques instants après, Victorine et Noémie étaient seules dans le kiosque dans lequel nous les savons précédemment trouvées. Aichounâ les avait quittées sans leur donner la plus légère explication de sa singulière conduite.

Les deux jeunes filles étaient plongées toutes deux dans une méditation profonde. Noémie était triste et sombre, Victorine paraissait inquiète et agitée.

Tout à coup la jeune Française essuya les larmes qui mouillaient ses longs cils, et, courant vers Noémie, elle la saisit dans ses bras.

« Dis-moi que tu m'aimes ! » fit-elle.

Noémie darda sur Victorine ses regards flamboyants.

— Tu aimes Henri ? fit-elle d'une voix sifflante.

— Oui, balbutia Victorine.

(A suivre).

en son honneur, et trois de ces démonstrations se sont produites chez les députés bonapartistes du Lot. A Cahors, M. le maréchal Canrobert est descendu dans la maison du chef le plus ardent de l'intransigeance napoléonienne. Comment était-il possible aux électeurs sénatoriaux de séparer le maréchal Canrobert des personnages qui, en ayant l'air de le patroner et de le protéger, abritaient en réalité, sous son nom, leur situation politique.

Les avis désintéressés n'ont pas manqué à M. le maréchal Canrobert. Il a préféré les protestations des flatteurs.

N'est-il pas manifeste que, si les hommes indépendants adversaires de l'empire lui avaient donné leurs suffrages, c'est l'Empire, et l'Empire seul, qui se serait glorifié de la victoire? Était-il permis à ces hommes d'assumer une pareille responsabilité devant la France? Le succès de M. le maréchal Canrobert aurait amorti grandement le coup porté à la faction par les élections du 5 janvier, qui ont écarté tous les bonapartistes sans exception. Par conséquent, les hommes indépendants n'ont rien à regretter, et M. le maréchal de Mac-Mahon est fort innocent de la mésaventure de son ancien frère d'armes.

Les lignes qui précèdent étaient imprimées quand nous avons lu dans le Figaro la lettre suivante de M. le Maréchal Canrobert à M. le maréchal de Mac-Mahon. Cette lettre ne dément pas la conversation entre les deux maréchaux, mais elle l'atténue :

Mon cher Maréchal,

Je viens de lire dans le journal Figaro un long article intitulé : « Colloque entre deux maréchaux. » On m'y prête vis-à-vis de vous un langage qui, lorsque vous étiez investi en France du pouvoir exécutif suprême, eût été peu convenable et qui, aujourd'hui, après votre si noble abdication volontaire, serait de nature à porter atteinte à la loyauté de mon caractère et à mes sentiments d'amitié pour le compagnon d'armes des glorieuses époques!

Je proteste, en conséquence, contre cette amplification et n'en accepte dans le fond que le parallèle entre mon échec électoral et celui de notre illustre collègue, le comte de Moltke, qui, plus heureux que moi, eut lui, au moins, l'avantage d'être soutenu par le gouvernement de son pays, lors de sa candidature à la haute Chambre (Sénat)!

Je saisis cette occasion, mon cher Maréchal, pour vous offrir la nouvelle expression de mon ancien et affectueux dévouement.

Maréchal CANROBERT.

Paris, le 18 mars 1869.

L'affichage du vote de la Chambre contre les ministres du 16 mai et du 23 novembre a eu lieu dans les communes du département du Lot.

M. Roques vient d'être élu président du premier bureau du Sénat.

C'est un poste d'honneur très-flatteur pour notre honorable compatriote.

Les élections pour la nomination d'un juge suppléant, au tribunal de commerce de Cahors, ont eu lieu dimanche dernier, sous la présidence de M. Relhié, maire de la ville.

M. Cure, liquoriste, ayant obtenu 78 voix sur 82 suffrages exprimés, a été proclamé juge suppléant en remplacement de M. Delpech, nommé juge.

EXAMEN POUR LE BREVET DE CAPACITÉ.

Les examens pour le brevet élémentaire (aspirantes) commenceront le lundi 24 mars, à 8 heures du matin.

Le ministre de la guerre a décidé qu'à l'occasion des fêtes de Pâques, il sera accordé cette année, comme les années précédentes, des permissions de six jours pleins aux engagés conditionnels qui auront mérité cette faveur par leur bonne conduite.

Ces permissions dateront du mercredi 9 avril au soir et expireront le mercredi 16 au matin.

Par décision du 11 mars courant, M. le ministre de l'Instruction publique a, comme les années précédentes, accordé un congé, comprenant la semaine qui suit le jour de Pâques, aux instituteurs et institutrices ayant dirigé des cours d'adultes pendant l'hiver dernier.

La quête au profit des pauvres qui a été faite dimanche, sur le parcours de la cavalcade, a produit une somme de 220 fr. 50 centimes, qui a été répartie ainsi qu'il suit :

50 fr. à l'hospice pour les enfants orphelins ou abandonnés ;

100 fr. au bureau de bienfaisance ;

Le reste a été distribué aux pauvres honteux.

Le nouveau tarif qui règlera dorénavant le timbre des chèques et effets de commerce est ainsi établi :

A partir du 1^{er} mai 1879, le tarif du droit de timbre proportionnel établi par l'article 3 de la loi du 19 février 1874, sur les effets négociables ou de commerce, autres que ceux tirés de l'étranger sur l'étranger et circulant en France est réduit des deux tiers.

Sont soumis au droit de timbre proportionnel établi par le paragraphe précédent, les chèques de place à place et ceux souscrits en France et payables hors de France et réciproquement.

Sont applicables aux chèques de place à place non timbrés, conformément au présent article, les dispositions pénales établies par la loi du 16 juin 1850 pour les lettres de change.

Tous les réservistes de la classe 1872 seront appelés le 2 mai. — Les réservistes des autres classes seront appelés le 20 août et le 1^{er} septembre.

La commission de classement pour l'avancement des officiers ayant terminé ses opérations M. le général Lecointe, commandant le 17^e corps d'armée, est rentrée à Toulouse.

Nous lisons dans le Journal de Lot-et-Garonne.

Le dossier du parricide Laprade a été envoyé samedi à la cour de cassation.

Le condamné est toujours très-préoccupé de son sort. La mort, l'épouvante, il a toutefois, une grande confiance que l'arrêt de la cour d'assises sera cassé, et que son pourvoi en grâce sera accepté, que la peine capitale sera commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Il a eu, dans le courant de la semaine dernière, une entrevue avec M. l'aumônier.

On écrit de Montauban :

« Un magnifique bolide a traversé le ciel samedi soir au-dessus de Montauban. Ce bolide, d'un volume d'une grosseur apparente peu ordinaire, qu'on pourrait comparer au tiers de la lune et dont la clarté blanchâtre a illuminé brillamment le firmament, est passé sur la ville, de l'est à l'ouest, vers les huit heures du soir. »

Les promeneurs qui se trouvaient sur le pont ont été frappés de sa dimension et de sa beauté. »

Le jeune Daniel Valette, fils et élève de M. Valette, chef d'institution à Cahors, vient d'être reçu bachelier ès-lettres (1^{re} partie), devant la Faculté des lettres de Toulouse.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Mathématiques préparatoires.

Mathématiques. — 1^{er} de St-Vigor; 2^e Gayet.

Philosophie.

Dissertation franç. — 1^{er} Rigaldies; 2^e Auchier.

Rétorique.

Discours latin. — 1^{er} Delpèch, E.; 2^e André.

Seconde.

Vers. grecque. — 1^{er} Maratuech, V.; 2^e Rossignol.

Troisième.

Géographie. — 4^{er} Grenat; 2^e Bariéty.

Quatrième.

Version grecque. — 1^{er} Bergon; 2^e Bénéch, Elop.

Cinquième.

Géographie. — 1^{er} Gibrat; 2^e Bouysson.

Sixième.

id. 1^{er} Laur; 2^e Vastiear, L.

Septième.

Thème latin. — 1^{er} Combes; 2^e Denons.

Huitième.

Version latine. — 1^{er} Gailhard; 2^e Bénéch, Ern.

CLASSE PRIMAIRE. (1^{re} division.)

Catéchisme. — 1^{er} Gratacap Marc; 2^e Boisse.

2^e division.

id. 1^{er} Mendaille; 2^e Bécays.

3^e division.

id. 1^{er} Pinel, J.; 2^e Pignères.

4^e division.

id. 4^{er} Moutier; 2^e Salomon.

Enseignement secondaire spécial.

2^e année.

Géographie. — 1^{er} Bouloumié; 2^e Pagès.

4^e année

Mathématiques. — 1^{er} Labro; 2^e Combebias.

(Année préparatoire).

Géographie. — 1^{er} Simonis; 2^e Souleilhou.

Théâtre de Cahors

Judi, 20 mars, au bénéfice de Mademoiselle LAVIGNE :

La Grande Duchesse de Gérolstein, opéra bouffe en 4 actes, par Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de Jacques Offenbach.

Ou commencera par le Feu au couvent, comédie en un acte, par Théodore Barrière.

Rideau à 7 heures 3/4.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

DERNIÈRES NOUVELLES

Les projets sur l'enseignement, déposés par M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, rencontrent une opposition très-forte. Le Journal des Débats lui-même les trouve exagérés.

M. Grévy a signé le mouvement sur les juges de paix, comprenant une soixantaine de nominations et de mutations.

Le préfet de police a adressé à la Lanterne une note portant que la souscription ouverte par ce journal au profit des agents de police révoqués peut porter atteinte à la discipline. En conséquence, le préfet de police invite les agents révoqués de s'abstenir de participer aux bénéfices de la souscription, s'ils n'aiment mieux renoncer à la possibilité de rentrer à la préfecture.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 20 mars.

Le projet de M. Jules Ferry contre l'enseignement des congréganistes non autorisés, occupe tous les journaux.

On annonce une grave discussion pour samedi ou lundi, sur les incidents financiers relatifs à la conversion.

Paris, 20 mars,

On annonce un mouvement important dans les sous-préfectures. Il paraîtra demain au Journal officiel.

Bourse de Paris

Cours du 20 Mars.

Table with 2 columns: Rente 3 p. % and 3 p. % amortissable. Values: 78 50, 81 40, 109 60, 113 92.

Table with 3 columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 19 mars, CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

Le Musée artistique et littéraire.

Sommaire du numéro du 15 mars.

Texte : Nos Gravures, la Rédaction. — Le Nid, Joséphin Soulay. — Prud'hon (fin), Gabriel Lure. — Une Conversation avec E. Delacroix, un vieux Parisien. — L'Abbé Daniel (suite), A. Theuriot. — Amusettes, André Chérière. — Petite chronique, X.

Gravures : Abazia di san Gregorio (Venise). Gravure de Méaulle, d'après l'aquarelle de Mme la baronne Nathaniel de Rothschild. (Salon de 1876) — Amours dansant et jouant de plusieurs instruments. — Photogravure de MM. Yves et Barret d'un dessin de Prud'hon, pour la déco-

ration de la rampe d'un théâtre. — Cul-de-lampe. Composition et dessin de Lepautre. Fac-simile d'une de ses gravures. — Encadrement de F. Magnini, tiré de l'ouvrage : L'Augusta ducale Basilica dell' Evangelista San Marco, in Venezia, MDCLXI. — Presso Antonio Zatta. — Danseuse jouant des cymbales. Fac-simile d'un dessin de Prud'hon (N° 107 de la Vente Marcille). — La Philosophie. Dessin de Prud'hon. Photogravure directe de MM. Yves et Barret (N° 97 de la Vente Marcille). — Saint Vincent de Paul ramène les galériens à la Foi. Dessin de J. Pelissier. Gravure de Méaulle, d'après Jules-Jean-Antoine Lecomte du Nouy. (Salon de 1876). — La fille de Roland. Fac-simile d'un dessin d'après le plâtre de Désiré Ringel. (Salon 1876). — Applique en ancienne porcelaine de Saxe et bronze à trois lumières. Appartenant à S. M. Humbert I^{er}, roi d'Italie. Dessin de Goutzwiller. Lettres ornées. P, tiré de la Descrizione delle feste celebrate in Parma, MDCLXIX. N, tiré du même ouvrage.

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 13 Mars.

Texte : Courrier de Paris, par Grégoire. — Bulletin, par X. Dachères. — La fête de Marceau, à Chartres, par R. B. — Incendie du château de Tervueren, près de Bruxelles, par R. B. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Les Zoulous, par H. Vernoy. — La Terre Sainte, par F. B. — Les chutes du Niagara, par F. B. — Les Martyrs de l'honneur, par Henri Conscience (suite). — Tombeaux des rajahs Gond, à Chanda, par R. Bryon. — Bulletin financier. — Un Sauvetage, d'après le tableau de M. L. Passini. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echecs.

Gravures : Chartres : banquet à l'occasion du 110^e anniversaire de la naissance de Marceau. — M. Tirard, ministre de l'Agriculture et du Commerce. — M. Andrieux, préfet de police. — Belgique : incendie du château de Tervueren. — Le pays des Zoulous (trois gravures). — Un pèlerinage en Terre Sainte : le tombeau de la Vierge, le tombeau de Rachel, Jérusalem, Damas, église à Jérusalem, ruines de Palmyre et de Balbek. — Le Niagara : la grande chute de Horseshoe. — Tombeau des rajahs Gond, à Chanda. — Un Sauvetage, d'après le tableau de M. L. Passini. — Rébus.

Nous recommandons tout particulièrement la maison d'HABILLEMENT pour HOMME ET ENFANTS AD. GODCHEAU, 12, rue du faubourg Montmartre Paris.

Cette Maison de confiance, connue pour vendre le meilleur marché de tout Paris, fournit exclusivement les séminaires, Lycées, Pensionnats, etc. — Elle s'impose en ce moment un sacrifice énorme pour contribuer à la charité et aux bonnes œuvres des établissements de bienfaisance en livrant des vêtements complets de 1^{re} communion à 11 francs (veston, Pantalon et Gilet), le tout en drap noir fin très solide et qui se vend partout 24 francs.

Grand choix de Vêtements complets de 1^{re} communion drap noir :

Table with 2 columns: Qualité extra, Riche extra, Cacherine sedan superfin. Values: 14 fr., 22 fr., 28 fr.

Envoi franco du magnifique catalogue illustré à toute personne qui en fait la demande par la lettre affranchie.

Ce catalogue Album, orné de riches gravures représentant les modes les plus récentes, indique d'une manière très-claire et très-précise le moyen de prendre les mesures soi-même pour éviter les retouches, dispenser des essayages, et obtenir un vêtement aussi soigné et aussi bien fait que s'il sortait de chez les grands tailleurs en renom.

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de pâtes et de sirops pour guérir un rhume, un catarrhe, une bronchite. Le nouveau traitement de ces maladies par les capsules de goudron de Guyot ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux ou trois capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

AVIS IMPORTANT

50 médecin des hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritation de poitrine et de la gorge. Ne contenant ni opium, ni morphine, ni codéine, ils peuvent être donnés sans crainte, aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôt dans les Pharmacies.

J. LARRIVE

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES,
ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes :



Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurtu et Hautin,
Accessoires, pièces de rechange et fournitures, Coupe-boutonnères.

Tapis de table brochés
soie, Drapés, Algériens,
Tapis d'appartements et
passages. Carpettes et
Descentes de lits, Mo-
quette et haute laine.
Chemises cretonne, blan-
che et couleur. Caleçons
et Gilets flanelle de santé.

Galoches et chaussures
d'hiver. Couverture de
voyages françaises et an-
glaises. Chapelières, mal-
les fines et ordinaires.
Chancelières, Valises,
étuis à chapeaux. Couvre-
pieds, Indiennes meuble,
toiles, Nappes, Serviet-
tes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 1 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse	40 fr.	L'Abeille	150 fr.
La Merveilleuse	50	La machine-Bijou	170
La Nec-plus-ultra	90	La véritable Silencieuse	225
La Productive	90	L'Active	225

MACHINES

SYSTÈME ELIAS HOWE :

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.




PHOSPHATE DE FER

de LERAS, Pharmacien, docteur ès-Sciences.

Le fer fait partie intégrante du sang. Lorsqu'il vient à disparaître, il y a dépérissement; le visage devient pâle, l'appétit disparaît et le sang perd sa couleur vermeille naturelle.

Les pilules, poudres, dragées à base de fer, employées pour le reconstituer, ont le grand inconvénient de contenir le fer à l'état insoluble, de donner du fer à dissoudre à un estomac déjà malade, de provoquer de la constipation et souvent de nuire aux dents. Le Phosphate de fer soluble de Leras n'a aucun de ces inconvénients : c'est un liquide clair, limpide, sans goût ni saveur, qui, outre le fer, contient l'élément phosphaté, principe régénérateur des os. Il produit des effets merveilleux dans tous les cas où il y a appauvrissement du sang, guérit les pâles couleurs, les crampes et tiraillements d'estomac, facilite le développement des jeunes filles, régularise le travail de la menstruation fait disparaître la leucorrhée.

Dépôt dans les principales Pharmacies.

Dépôt à Cahors, à la Pharmacie-Droguerie Vinel.

AVIS

Les personnes qui désireront vendre des objets anciens, tels que : Ecuelles, Chandeliers, Salfères, Sucriers, etc., en argent; objets en ivoire sculptés, petits Tableaux en émail, Bijoux anciens camés, Pendules antiques, Porcelaines et Faïences artistiques, Tapisseries laine et soie, Meubles sculptés, etc., etc., sont priés de donner de suite leur adresse et la liste des objets qu'ils possèdent au bureau du Journal.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris 3 fr.

id. par la poste 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhésive et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SIROP DE DENTITION DU D^r DELABARRE

Employé en frictions sur les gencives des enfants, il facilite la sortie des dents et prévient les accidents de la première dentition. — Ne contient pas d'opium.

DÉPOT : Paris, Fumouze-Albespeyres, 78, faubourg Saint-Denis.
France et Etranger, dans toutes les pharmacies, où l'on trouve également les dentifrices du docteur Delabarre.

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers

SEPTIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN

4

FRANCS

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F^r. Première Année

AVEC LA PRIME GRATUITE

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 50, RUE TRAIT-D'UNION, PARIS.

Depuis le 1^{er} juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taibout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux investisseurs et capitalistes.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant usage constant de la



Plus de névralgies

Plus de maux de tête

C'est la

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-
fier-opticien, boulevard Nord.

PAPIER WEINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fl^s : 1,50. Se défer des contref^{es}

On demande

pour une imprimerie typographique et lithographique mue par la vapeur, du chef-lieu d'un des plus importants départements du sud-est de la France munie d'un outillage complet et excellent, possédant un journal républicain quotidien en pleine prospérité, ayant par adjudication l'impression des travaux de la préfecture et du conseil général, de diverses administrations, des Mairies, d'une Cie de chemin de fer, et appelée à un grand développement.

Un associé qui remplacerait un autre associé, se retirant volontairement.

Adresser les propositions à MM. Havas, Laffite et Cie, 8, place de la Bourse, Paris, qui les transmettront au destinataire.

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur

LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	412
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par d'Orbigny. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de Wurtz. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes.	496
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-8° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	425
Grand Atlas universel de DUFUR. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

49^{me} Année.

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

PUBLIÉ AVEC L'AUTORISATION DE M. LE PRÉFET

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE.

400 pages. — Tirage 1,000.

SE TROUVE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

Prix : 2 fr.

PAPIER épistolaire d'ALBESPEYRES

Le véritable Papier d'Albespeyres, le seul admis et employé dans les hôpitaux militaires, est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales comme étant la meilleure préparation pour entretenir les vésicatoires.

Le véritable Papier d'Albespeyres est vendu en boîtes enveloppées dans un prospectus commençant par ces mots : PAPIER épistolaire d'ALBESPEYRES.

Avis Important : *Fumouze-Albespeyres*
Est contrefaite toute boîte dont l'étiquette ne porte pas la signature :

UN FRANC PAR AN.

Le Moniteur

des

Valeurs à Lots

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ

une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.

IL DONNE

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE

Récompenses obtenues à l'Exposition universelle de 1878

POUR NOS COLLABORATEURS

2 MÉDAILLES D'OR
4 MÉDAILLES D'ARGENT, 4 MÉDAILLES DE BRONZE
ET 7 MENTIONS HONORABLES

GRAND PRIX

(Cl. 24, Orfèvrerie)

MÉDAILLE D'OR

(Cl. 43, Métallurgie du NICKEL et de ses alliages.)

COUVERTS CHRISTOFLE

ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

SURTOUTS ET SERVICES DE DESSERT

ORFÈVRENERIE ARGENTÉE ET DORÉE

Toujours fidèles au principe auquel nous devons le succès de notre industrie, DONNER LE MEILLEUR PRODUIT AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE, nous avons constamment maintenu et souvent amélioré la qualité de nos produits, sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité du produit. La seule garantie pour le public est de n'acheter que les produits revêtus de la marque ci-dessus et du nom de CHRISTOFLE en toutes lettres.

CHRISTOFLE ET C^o.